

Chère amie,

Nous vous souhaitons, ainsi qu'aux vôtres, une bonne et heureuse année 2008.

J'en profite pour vous suggérer les grandes lignes d'une réaction vis à vis de l'intention de l'UE de dénoncer l'accord avec la Mauritanie.

Ci-jointes également les conclusions générales des Etats généraux.

Leçons à tirer de la dénonciation du protocole de pêche avec la Mauritanie envisagée par l'UE

Je pense que nous devrions insister sur les points suivants :

1. La responsabilité partagée entre les deux parties sur la dégradation des principaux stocks halieutiques mauritaniens : 1) céphalopodes dont le poulpe, stock stratégique des pêcheries mauritaniennes, supporte, depuis l'arrivée de la flottille européenne en 1995-1996, un excédent d'effort de pêche de 30-40 %, 2) les démersaux côtiers, dont la biomasse est tombée de 200000 tonnes à 60000 tonnes 3) la sardinelle ronde, principale espèce des pêcheries de petits pélagiques, autrefois sous exploitée, est à présent surexploitée.
2. rappeler que nos deux ONG avaient régulièrement averti que le maintien de la pression de pêche exercée sur ces stocks allait aboutir à une perte de rentabilité des armements nationaux et étrangers qui les exploitent, nécessitant des subvention dont la valeur atteindrait des niveaux tels que l'UE se trouverait dans l'obligation d'arrêter
3. cette perte de rentabilité s'est traduite par l'érosion de la capacité contributive de la flottille mauritanienne, de sorte que l'essentiel des 25% des recettes budgétaires mauritaniennes tirées de la pêche provient des versements de l'UE pour l'accès de ses navires, qui représentent plus de 85% de ces recettes ;
4. ainsi, au lieu de bien gérer le secteur halieutique afin d'optimiser la rente, le Gouvernement mauritanien a choisi la solution facile consistant à se reposer sur les versements européens pour assurer des recettes budgétaires régulières, faisant fi de l'avenir de la ressource et des risques que représente cette dépendance accrue vis-à-vis du seul partenaire européen
5. la dénonciation de l'Accord est une conséquence logique de ce rapport de force, l'UE pouvant penser que la Mauritanie n'a pas d'autres solutions de rechange pour assurer ces recettes, et qu'elle serait donc contrainte d'accepter une baisse du coût de l'accord
6. le Gouvernement mauritanien devrait profiter de cette occasion pour mettre fin à la surexploitation de ses ressources, en ajustant les capacités de pêche au potentiel, et ce, conformément aux recommandations des Etats Généraux du secteur de la pêche qui se sont déroulés à Nouakchott du 14 au 18 décembre 2007.

cffa-cape <*cffa.cape@scarlet.be*> a écrit :

*Eid Mubarak, Happy Christmas and Best Fishes for 2008!
on behalf of the fisheries e-discussion team*

ETATS GÉNÉRAUX DU SECTEUR DES PÊCHES

Nouakchott, du 14 au 18 décembre 2007

Synthèse des travaux des groupes thématiques

Les travaux des états généraux sur le secteur des pêches se sont déroulés du 14 au 18 décembre 2007 au Palais des Congrès de Nouakchott sous le haut patronage du Président de la République Monsieur Sidi Mohamed Ould Cheikh Abdellahi.

Par leur présence et leur contribution, les ministres chargés des pêches de la République Algérienne Démocratique et Populaire et de la République du Sénégal ont rehaussé le niveau des débats. En outre, des représentants des bailleurs de fonds et d'organisations sous-régionales et régionales ont pris part à ces travaux. Les participants se sont exprimés, librement, sur les points de leur choix.

Dans son allocution d'ouverture, son excellence Monsieur le Président de la République a exhorté à une gestion durable des ressources dans l'intérêt des générations présentes et futures et à une maximisation de la valeur ajoutée locale sur les produits de pêche.

Auparavant, le Ministre des Pêches, Monsieur Assane Soumaré avait situé le contexte de la tenue des ces états généraux en mettant l'accent sur les contraintes qui ont limité la portée des stratégies précédentes et a suggéré des axes de réflexion pour une nouvelle vision stratégique.

Les travaux se sont déroulés en séances plénières et en groupes thématiques.

I. COMMUNICATIONS EN PLENIERE

Au cours des séances plénières, 8 communications ont été présentées.

I. COMMUNICATIONS EN PLENIERE

Au cours des séances plénières, 8 communications ont été présentées.

Communication 1 - Projet de la Stratégie de Gestion du Secteur des Pêches et de l'Aquaculture (2008 – 2012)

Cette communication a fait le diagnostic du secteur et présenté ses perspectives sous formes d'axes stratégiques à savoir :

1. La gestion durable des pêcheries et modernisation des modes de production
2. Le développement des infrastructures économiques et sociales,
3. L'amélioration de la prévention et la préservation de l'environnement marin et du littoral
4. Les reformes institutionnelles

Communication 2- Appui stratégique de la Banque Mondiale au secteur de la Pêche en Mauritanie

La Banque Mondiale a financé une étude sectorielle qui a démarré en mars 2007. Cette étude comporte 3 volets :

1. Le volet macroéconomique

2. Les plans d'aménagements des pêcheries
3. Le renforcement du cadre juridique et institutionnel pour la mise en œuvre des Plans d'aménagements des pêcheries.

Le rapport préliminaire de cette étude nécessite encore des compléments d'information et sera finalisée en fin janvier 2008.

Communication 3 - Durabilité des ressources halieutiques : un enjeu majeur et des contraintes bien réelles.

Cette communication relative à la gestion durable des ressources halieutiques a été axée autour des points suivants :

1. Le milieu marin et les ressources halieutiques;
2. Le système d'informations et;
3. L'aménagement des ressources.

Communication 4 - Optimisation des gains économiques et sociaux du Secteur des Pêches

Cette communication a abordé les points suivants:

1. L'état des lieux du secteur;
2. Les principales contraintes;
3. Les perspectives pour son développement.

Communication 5 - le développement institutionnel du secteur des pêches : réalités et perspectives

La communication sur le développement institutionnel du secteur a fait l'état des lieux sur différents points suivants :

1. Le cadre juridique ;
2. Les aspects organisationnels ;
3. Les relations intersectorielles ;
4. Les organisations socioprofessionnelles ;
5. et Les relations avec les partenaires techniques et financiers (PTFs)

Communication 6 - Le développement du Secteur des Pêches en Mauritanie

La communication a présenté des éléments de comparaison avec les pays voisins (Maroc et Sénégal) dans ce domaine. Elle a porté sur les contraintes et les perspectives dans les domaines de :

1. Les infrastructures;
2. L'énergie;
3. Le financement du secteur;
4. L'environnement incitatif pour l'investissement.

Communication 7 - Estimation de la rente halieutique en Mauritanie

La présentation a proposé une méthodologie empirique pour le calcul de la rente halieutique tirée du secteur des pêches.

Communication 8 – Eléments stratégiques fondamentaux pour le secteur des pêches

Après avoir présenté des généralités sur la vision économique de la gestion des pêches, la communication a évoqué que le secteur des pêches joue un rôle important dans le développement du pays et à ce titre, elle a identifié de grandes problématiques stratégiques qui semblent être :

1. Comment fixer avec les autres partenaires macroéconomiques des attentes réalistes pour le secteur;
2. Comment réaliser la richesse de façon pérenne;
3. Comment s'assurer que cette richesse profite au maximum à la Mauritanie et au peuple Mauritanien.

II. SYNTHÈSE DES TRAVAUX EN GROUPES

Groupe 1 : DURABILITÉ DE LA RESSOURCE

Les participants ont réaffirmé que la durabilité des stocks constitue pour notre pays un enjeu majeur compte tenu du rôle de la pêche au niveau du développement économique et social. Certains de ces stocks connaissent une diminution des rendements voire une dégradation notable.

La gestion de ces ressources renouvelables et de leur milieu naturel représente donc des défis pour lesquels des solutions adaptées doivent être trouvées. A cet effet, les participants recommandent :

- 1- Approfondir, dans le cadre d'approches écosystémiques, les connaissances sur le milieu, les ressources halieutiques, leur exploitation et valorisation ;
- 2- Suivre et accompagner les effets de la pêche, de l'activité pétrolière et de la pollution en général sur le milieu marin en vue de leur atténuation ;
- 3- Promouvoir la certification écologique de pêcheries ;
- 4- Evaluer le rôle du Banc d'Arguin en tant qu'outil de gestion des ressources halieutiques ainsi que les services rendus par cet écosystème ;
- 5- Développer un système d'information halieutique fiable basé sur des statistiques harmonisées et en assurer la diffusion ;
- 6- Renforcer les mécanismes de concertations et d'échanges au niveau national, régional et international en matière d'aménagement, de surveillance et de recherche dans le domaine des pêches ;
- 7- Mettre en œuvre les plans d'aménagement des pêcheries, améliorer les mesures techniques et élargir l'approche aux autres pêcheries ;
- 8- Ajuster les capacités de pêche en priorité pour les pêcheries surexploitées comme le poulpe ;

- 9- Encourager le développement d'activités d'aquaculture marine et continentale ainsi que la promotion de la pêche continentale ;
- 10- Promouvoir et accompagner un développement responsable des nouvelles pêcheries (praires, sardine, thons côtiers, etc.) de manière à définir des règles strictes et précautionneuses de leur gestion et de leur contrôle.

Groupe 2 : **OPTIMISATION DES GAINS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX**

Le profit tiré du secteur des pêches, eu égard aux potentialités de notre Zone Economique Exclusive, a suscité une profonde réflexion sur le système d'exploitation de nos ressources halieutiques. A cet effet, l'optimisation des gains économiques et sociaux du secteur devient un impératif majeur de son développement. Il s'agit dès lors de revoir ce système à travers l'organisation et le développement des filières de pêche, la domiciliation des captures, la valorisation des ressources et la promotion de la formation et de l'emploi.

Pour ce faire, les participants recommandent :

- 1- Renouveler la flotte nationale en adéquation avec les orientations stratégiques de l'exploitation des segments industriel, côtier et artisanal ;
- 2- Renforcer et mettre en adéquation avec leurs missions, les structures de gestion du secteur des pêches : administration centrale, recherche, surveillance, contrôle sanitaire, formation;
- 3- Renforcer la mise aux normes du système de production et de mise sur le marché des produits de la pêche et de l'aquaculture ;
- 4- Améliorer le système de commercialisation des produits de la pêche ;
- 5- Débarquer et traiter en Mauritanie les captures effectuées dans la Zone Economique Exclusive Mauritanienne;
- 6- Organiser et promouvoir les filières de pêche, de services et de valorisation des produits de la pêche ;
- 7- Accroître les opportunités d'emploi, accélérer la mauritanisation et encourager l'intégration de la femme dans les métiers du secteur des pêches ;
- 8- Promouvoir un environnement incitatif pour le développement des activités du secteur : cadre juridique, institutionnel, fiscal et des services, partenariat, transfert de technologies ;
- 9- Promouvoir la consommation du poisson à l'intérieur du pays ;
- 10- Organiser et développer les circuits de transports et de distribution des produits de la pêche à l'intérieur et vers l'extérieur du pays ;

Groupe 3 : **RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES**

Au plan du renforcement des capacités institutionnelles, les débats ont porté sur le cadre juridique global, l'organisation de l'activité et les aspects intersectoriels. En outre, l'accent a été mis sur une plus grande implication des organisations socioprofessionnelles et de la société civile dans la réalisation des objectifs du développement du secteur des pêches.

A ce titre, les participants recommandent :

- 1- Elaborer une loi d'orientation visant à stabiliser les objectifs globaux de la politique des pêches et des institutions chargées de sa mise en œuvre ;
- 2- Mettre en place un groupe de réflexion sur les implications de la nouvelle organisation du Département pour une meilleure prise en charge des exigences de développement du secteur notamment en termes de gestion des infrastructures de pêche, de navires de pêche et de marins pêcheurs ;
- 3- Redéfinir un cadre juridique approprié adapté au nouveau contexte du secteur, en particulier dans le sens d'une mise en œuvre efficace des plans d'aménagement des pêcheries ;
- 4- Définir un cadre juridique approprié et des structures administratives dévolus à la gestion et au développement de la pêche continentale et l'aquaculture ;
- 5- Créer et mettre en place des corps organisés des observateurs scientifiques et des contrôleurs assermentés avec la clarification de leurs missions respectives ;
- 6- Renforcer les capacités de programmation, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des stratégies ;
- 7- Renforcer la gestion des ressources humaines, la formation et le recyclage ainsi que les moyens matériels et financiers du Département ;
- 8- Renforcer les mécanismes de coopération, de concertation avec l'ensemble des partenaires, notamment les partenaires au développement et la société civile pour promouvoir le financement de la stratégie et renforcer le plaidoyer en faveur du développement du secteur.

Groupe 4 « **DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR** »

Le manque d'infrastructures adaptées constitue l'un des principaux obstacles au développement du secteur des pêches en Mauritanie. A cela, ils s'ajoutent les difficultés de mobilisation de financements requis.

Concernant l'eau et l'énergie, elles constituent des facteurs indispensables pour la compétitivité du secteur.

S'agissant de l'environnement incitatif pour l'investissement en Mauritanie, d'importantes améliorations ont été réalisées récemment. Cependant, cet environnement devra être renforcé par de nouvelles mesures.

Dans ce contexte, les participants recommandent de :

1. Réaliser le Port de Tanit avec services intégrés ;
2. Réaliser le projet de grand port à Nouadhibou pour les marchandises et les poissons pélagiques ;
3. Créer des points de débarquements aménagés ou pôles de développement au niveau de les zones centre et sud ;
4. Réhabiliter les installations de débarquement de la pêche artisanales existantes et moderniser leurs équipements ;
5. Encourager l'utilisation des énergies renouvelables (éoliennes et solaires) le long du littoral et disponibiliser l'eau, l'électricité et la glace en quantités suffisantes ;
6. Affecter des financements conséquents au développement du secteur à la hauteur de son apport au budget de l'Etat et à l'Economie Nationale ;
7. Rechercher des partenaires pour le financement de projets d'infrastructures dans le cadre d'un partenariat public/privé ;
8. Favoriser la mise en place de conditions financières adaptées ;
9. Promouvoir la création d'une banque d'investissement pour le développement du secteur des pêches, y compris des produits islamiques ;
10. Créer un fonds de garanties, de compensation et de régulation pour accompagner les investissements.

N.B : Les rapports des groupes thématiques font partie intégrante de ce document de synthèse.

Les Participants